MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2025

Etaient présents :

Denis BARROT	**Philippe BOUTEILLE**	**Eric DUTRIEVOZ**
Pierre LUCIANI	**Mélanie PEREZ**	**Eric MARCEL**

Membres en exercice : 10
Membres présents : 6
Membres excusés : Alexandra CHEVALIER – Guy FRACHE – Edward MORGAN – Camille ROBESSON
Convocation : 23 juin 2025
Secrétaire de séance : Mélanie PEREZ

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 27 juin 2025 à 19h30 en mairie sous la présidence du Maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

AVANCEMENT DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENT POUR 2025 :

Un point sur les travaux est tout d'abord présenté par le premier adjoint. Il est à retenir que :

- les travaux de changement de puissance à l'école devraient aboutir le 10 juillet prochain (opération échouée en mai dernier faute de matériel par les équipes ENEDIS),
- les réparations et améliorations électriques budgétées cette année sont quasiment terminées,
- les petits convecteurs de la salle des fêtes ont été changé cet hiver,
- la chaudière du gymnase de l'école a été réparée mais Monsieur le Maire rappelle que cette salle est vouée à être tempérée et non chauffée.

Trois sujets seront étudiés prochainement, à savoir : la gestion des eaux pluviales sous l'école (drain à vérifier), la gestion des eaux pluviales du bas du chemin du Mont Saint-Jean et la réfection d'une partie endommagée du plafond de la garderie.

Un point sur les investissements est ensuite présenté. Il est à retenir que :

- il va être demandé au Syder de remplacer le poteau d'éclairage public situé sur l'impasse de l'école et actuellement cassé,
- un travail de maçonnerie va être réalisé bénévolement pour l'installation de la chicane du Mont Saint-Jean, travaux préalables à l'installation de la chicane par l'entreprise Corgier,
- la deuxième chicane du chemin des Garennes sera également installée d'ici la fin de l'année,
- les travaux d'extension du cimetière vont démarrer en juillet,
- les couts d'acquisition du logiciel de dématérialisation des concessions du cimetière communal vont être pris en charge par le Syndicat Mixte Beaujolais Azergues (SMBA),

- les investissements prévus en informatique ont été finalisés (achats ou dons) : 2 unités centrales, un écran, un vidéo projecteur et un ordinateur portable pour l'école, le remplacement de l'ordinateur mairie et un deuxième ordinateur portable pour la mairie,
- un deuxième four pour la cantine a été acheté et installé,
- un anti-pince doigts pour la classe maternelle a été acheté et sera installé cet été,
- le poteau incendie situé au niveau du 948 route des pierres dorées a été changé.

Différents investissements déjà réalisés en dessous des montants prévisionnés (dématérialisation cimetière, acquisition deuxième four cantine et matériel informatique) permettent l'économie de 10 939€ prévisionnés.

De nouvelles demandes ont été (re)formulées par l'école et la garderie en matière d'investissement : l'acquisition de 3 moustiquaires pour la cantine, la mise en place d'un système protecteur contre la chaleur pour le grand hall et la tour de l'école, de films occultants pour le bureau de la directrice et un local pour entreposer les trottinettes de la garderie. Le conseil municipal donne son accord pour :

- l'achat de 3 moustiquaires à installer cet été,
- la mise en place d'une peinture provisoire pour serre à appliquer chaque année sur la verrière du grand hall de l'école,
- le recours à un prestataire pour l'installation de films occultants dans le bureau de la directrice et salle de pause, et de films solaires pour les fenêtres de la tour de l'école,
- deux élus se chargent de réfléchir à la mise en place d'une avancée de toit sur la cabane de la cour maternelle afin que puissent être mis à l'abri les trottinettes de la garderie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES :

1/ Musée Fossilea :

Monsieur le Maire explique que le musée est en train de racheter une friche située en proximité de jardin botanique et va travailler le plan de son parcours géologique. Pour le moment, pas d'avancées marquantes concernant la recherche d'un cuisinier pour le restaurant.

→ **Le conseil municipal demande s'il est possible de disposer régulièrement d'un bilan des statistiques d'entrées au musée.**

2/ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

La CCBPD entame les prémices du PLUI. Ce dernier devrait être voté en conseil communautaire en septembre prochain. Pour le moment, la CCBPD ne demande pas aux mairies de se positionner mais certaines communes ont souhaité délibérer sur le sujet afin de manifester leur choix de ne pas lancer la démarche PLUI avant les prochaines élections municipales.

Le conseil municipal de Saint-Jean-des-Vignes peut également se manifester et faire part de son avis.

→ **Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'émettre un avis défavorable au PLUI.**

3/ Travaux d'investissement en voirie à prévoir sur le secteur Porrières/Pierres Folles :

Monsieur le Maire aborde le sujet des chantiers à prévoir dans le secteur Pierres Folles/Porrières.

- Tout d'abord, il est proposé de remettre en place un chemin praticable en voiture pour contourner le musée. Ce chemin sera réalisé en matériau compacté et longera les abords du musée, ce, afin de ne pas occuper d'espace dans le terrain du futur parc du Grand Vière. Il est également rappelé l'importance de penser ce chemin en adéquation avec les cheminements modes doux qui vont également être installés entre le futur parking multi usages et le musée d'une part, le parc du Grand Vière de l'autre,



- Ensuite, Monsieur le Maire a fait part de difficultés rencontrées par des habitants du secteur Porrières concernant la circulation automobile (densification du trafic, vitesse des automobilistes, virage dangereux). Les conseillers voirie ont été destinataires du mail transmis par un habitant à ce sujet. Des travaux avaient été envisagés sur le chemin de Porrières après l'ouverture du musée. Le musée étant désormais ouvert, Monsieur le Maire propose aux conseillers voirie de travailler sur la question.

- Enfin, un conseiller à la voirie revient sur une demande formulée en septembre 2024 par des habitants de la montée des Grappilleurs qui demandent d'étude de la faisabilité d'un marquage au sol pour permettre aux piétons de rejoindre le centre bourg depuis la montée des grappilleurs.

→ **Un rendez-vous sera pris entre le service voirie et les conseillers en charge de la voirie pour l'étude de ces trois sujets.**

SALLES COMMUNALES :

1/ Rédaction d'un règlement intérieur pour le gymnase de l'école :

A ce jour, le gymnase de l'école ne dispose pas de règlement intérieur. Il est décidé d'en rédiger un dans lequel est, notamment, précisé :

- La mise à disposition du gymnase hors école reste exceptionnel et permis uniquement aux associations,
- La mise à disposition du gymnase de l'école est possible de façon régulière pour les associations sportives hors horaires d'école (entrainements) et possible pour les évènements associatifs ponctuels sur autorisation du maire uniquement,
- Il est interdit d'installer un équipement de cuisine et de réchauffe provisoires,
- Cette salle est tempérée et non véritablement chauffée,
- Nécessité de prendre la salle en l'état avec le matériel sportif en place (à mettre hors de portée et remettre en place avant son départ),
- Nécessité de jeter les poubelles dans les conteneurs prévus à cet effet (en précisant l'emplacement des conteneurs),
- Ne pas faire de bruit à l'extérieur du bâtiment afin de ne pas gêner le voisinage.

Pour tous les règlements intérieurs (salle des fêtes, gymnase de l'école et abri buvette), il est décidé de rajouter :

- La capacité d'accueil,
- L'interdiction de sous location ou de location à des mineurs,
- Le cadrage pour la remise des clefs à faire pendant les horaires de permanences,
- Le cadrage des horaires pour la mise à disposition/location des salles sur le week-end : du vendredi 18h au dimanche 20h,
- Le devoir de se conformer à la loi eu égard des droits SACEM,
- Les cautions ne sont demandées qu'aux particuliers (et non aux associations locales qui bénéficient de la gratuité).

Pour la salle des fêtes uniquement, sont ajoutés : le rappel de la fiche ménage entreposée sur les lieux et le changement des montants de caution fixé désormais à 1000€ pour les dégradations et 250€ pour le ménage.
Pour l'abri buvette, les lieux loués/mis à disposition se composent de l'abri buvette en lui-même ainsi que le terrain en gore et la scène couverte côté sud.

2/ Refonte des contrats d'occupation temporaire de la salle des fêtes, l'abri buvette et le gymnase :

Les 3 contrats d'occupation temporaire sont rédigés sur la même base avec des articles sur : l'objet de la convention, la désignation de l'immeuble, la durée de la convention, les conditions financières, les conditions d'occupation et les litiges. Pour chacun des trois contrats, les rappels les plus importants du règlement intérieur afférent sont repris.

→ **Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents VALIDENT le règlement intérieur du gymnase de l'école, les modifications apportées aux règlements intérieurs de la salle des fêtes et de l'abri buvette ainsi que les nouvelles versions de contrats d'occupation temporaire des trois lieux.**

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) :

Les conseillers en charge du CME font état des dernières actualités :

- L'élection d'un nouveau CME le 5 juin dernier avec 5 conseillers pour cette année : Grégoire LAMOTTE, Maxime PEREZ, Samuel SIVIGNON BERGEY, Raphaël AUCLAIRE et Ophélie MORGAN ;
- Une visite réalisée au centre de tri de Saint Fons qui gère les déchets recyclables de notre commune le 25 juin, une visite particulièrement appréciée car très instructive et également ludique.



La visite du centre de tri a donné l'idée aux jeunes conseillers de travailler sur un visuel de sensibilisation au tri des déchets. Ce visuel sera travaillé à l'automne. En attendant, la gazette du CME est en cours de rédaction et sera distribuée prochainement.

CANICULE :

Le plan canicule 2025 a été lancé à nouveau cette année afin de permettre aux habitants en situation de fragilité de bénéficier d'un accompagnement pendant les journées caniculaires de cette année :

- Courrier envoyé aux 15 personnes identifiées comme fragiles dans notre Plan Communal de Sauvegarde,
- Information donnée sur Panneau Pocket le 23 juin,
- Affiche déposée sur le panneau d'affichage de la Commune.

A ce jour, 3 personnes inscrites et 4 bénévoles mobilisés.

RESSOURCES HUMAINES :

Notre agent technique en charge de la propreté, par ailleurs animatrice périscolaire pour Les petits ocques rouges, partira à la retraite au 31 décembre de cette année. En concertation avec l'association Les petits ocques rouges, il est prévu de gérer le remplacement son départ par :

- Un poste Mairie / association pour un 84% ETP (40% mairie, 44% association) – offre publiée la dernière semaine de juin, un rendez-vous déjà prévu,
- Le recours à un prestataire pour la plus grosse partie du ménage : un devis réalisé, un deuxième à prévoir (surcout estimé à moins de 2000€ par an).

Pendant la période estivale :

- Présence d'un agent technique sur deux du 21/07 au 30/08 avec une absence des deux agents le 13 et 14 août,
- Absence de la secrétaire générale de mairie du 28/07 au 15/08 (mairie fermée).

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire précise que, s'il ne pleut pas, la course des 9 clochers organisée en octobre prochain par une association chazéenne empruntera le sentier des écureuils.
- La problématique des haies gênantes a été évoquée. Le conseil municipal donne son accord pour que soit lancée une procédure de régularisation si les modalités amiables ne fonctionnent pas.
- Monsieur le Maire souhaite que soit réfléchie la possibilité d'une inauguration pour le trottoir de la RD30 et le nouveau sentier des écureuils.
- Les dates des conseils municipaux ont été fixées jusqu'aux prochaines élections municipales : cf. ci-dessous.

SEANCE LEVEE A 22h15

PROCHAINS CONSEILS :

26 septembre, 7 novembre et 12 décembre 2025 - 30 janvier 2026 et 27 février 2026